

# Procédure de conventionnement (organisations)

## Table des matières

1. Contacter la coordination locale.....	2
2. S'assurer que votre organisation est bien reconnue comme prestataire de soins .....	2
3. Compléter le formulaire d'appel à projet qui suit .....	2
4. Formulaire d'appel à projet – dossier de candidature.....	2
• Introduction.....	3
• Procédure de sélection.....	4
• Notice explicative pour la rédaction du projet.....	5
Etape n°1 : Définir son projet .....	5
Etape n°3 : Les modalités de rédaction.....	5
Modalités pratiques de remise du dossier.....	6
Dossier de candidature .....	7
Identité de la structure candidate au projet .....	7
La ou les finalité(s) du projet.....	8
La description du public concerné .....	8
L'historique du projet : .....	8
Les objectifs généraux et opérationnels poursuivis dans le projet : .....	8
Déroulement du projet : .....	8
Lien avec l'environnement local de première ligne : .....	8
Les composantes pratiques du projet.....	9
Le personnel exécutif du projet.....	9
Les partenaires locaux.....	9
Le nombre d'heures hebdomadaires sollicitées pour le projet : .....	9
Evaluation du projet.....	10

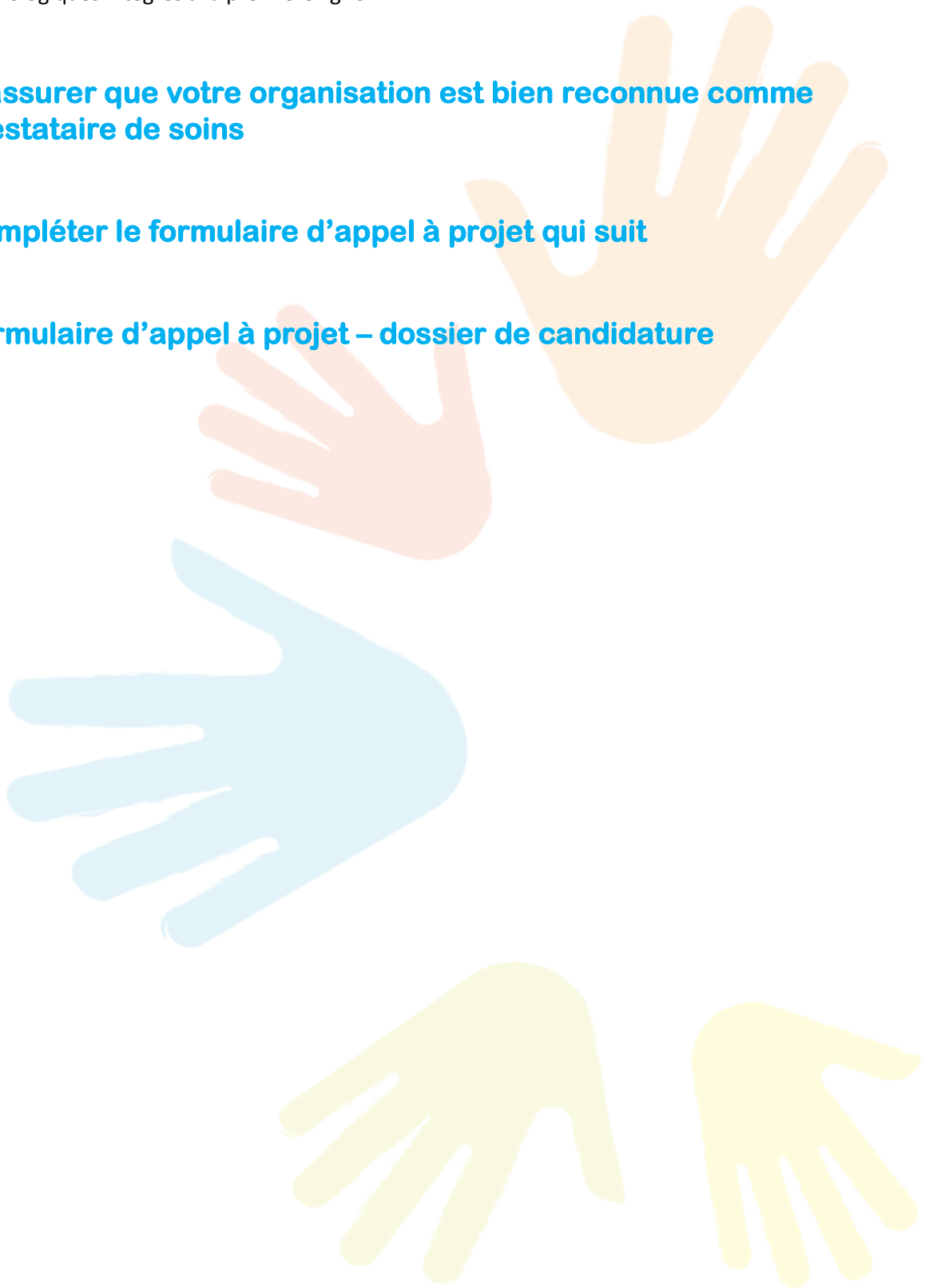
## 1. Contacter la coordination locale

Contactez la coordination locale par mail ([alexandra.deryter@rheseau.be](mailto:alexandra.deryter@rheseau.be) (Hainaut ouest) ou [julie.edzeme@rheseau.be](mailto:julie.edzeme@rheseau.be) (Hainaut est)) pour un premier échange autour de ces soins psychologiques intégrés à la première ligne.

## 2. S'assurer que votre organisation est bien reconnue comme prestataire de soins

## 3. Compléter le formulaire d'appel à projet qui suit

## 4. Formulaire d'appel à projet – dossier de candidature



# Appel à projet

Conventionnement psychologue salarié : soins psychologiques dans la première ligne

**Attention cet appel à projet concerne uniquement les organisations qui souhaitent se conventionner.**

## • Introduction

Dans la continuité de la réforme belge des soins de santé mentale pour adultes, initiée par la Conférence interministérielle en 2011, et depuis 2015<sup>1</sup> l'adoption d'un « Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents (SMEA) pour enfin aboutir en 2021 à l'adoption d'un nouveau budget approuvé par le comité d'assurance de l'INAMI.

Cet élargissement de l'offre de soins psychologiques de première ligne, instruite par de nombreuses études de terrain tant qualitatives que quantitatives cadastrant les besoins de la population, entend s'inscrire dans une approche psycho-médicosociale globale des usagers/bénéficiaires et ce dans le respect des recommandations de l'OMS.

En effet, ayant pour objectif spécifique de rendre les soins psychologiques accessibles à la population et ce en s'intéressant principalement aux publics les plus vulnérables, l'axe principal de déploiement de ce budget s'inscrit dans une logique d'intégration des soins psychologiques dans la première ligne. Cette intégration est initiée à partir des réseaux de soins en santé mentale et ce afin que les projets menés visent d'une part à renforcer le rôle du/de la praticien.ne., à renouveler des pratiques en favorisant les prises en charge transdisciplinaires et à mettre l'utilisateur/bénéficiaire au cœur même des interventions professionnelles.

Les réseaux conventionnent avec des prestataires de soins (psychologues cliniciens ou orthopédagogues) quel que soit leur statut (indépendant ou salarié).

Cet appel à projet permet aux organisations et psychologues /orthopédagogues salariés de proposer leur participation au déploiement de cette convention qui vise l'intégration des soins psychologiques dans la première ligne.

<sup>1</sup>[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/blikvanger\\_gezondheidszorg\\_ggz\\_fr\\_0.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/blikvanger_gezondheidszorg_ggz_fr_0.pdf)

## • Procédure de sélection

Pour être analysé par le comité, le dossier doit être complet (CF dossier de candidature). La structure candidate à l'appel à projets aura néanmoins la possibilité de compléter son dossier à la suite d'un rappel par mail.

Les dossiers seront analysés par un comité composé de différents membres du réseau de santé mentale concerné et qui accordera une attention particulière aux critères suivants :

- L'organisation doit être reconnue et agréée par une autorité régionale et ou de la Fédération Wallonie Bruxelles tel que précisé dans la convention<sup>2</sup>
- Contribution du projet à l'intégration psycho-médicosociale et/ou éducative ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes concernées ;
- Un projet en phase avec les objectifs de la Convention « soins psychologiques » entre l'INAMI et les réseaux de soins de santé mentale<sup>3</sup> et répondant aux besoins psychosociaux actuels sur le territoire d'action du réseau<sup>4</sup>.
- Les supports éventuels (statistiques, rapports d'activités, plans d'action et autres éléments) légitimant l'analyse précitée dans le point ci-dessus ;
- Plus-value du projet sur le territoire concerné, de même que sa répliquabilité et son effet multiplicateur (évaluation continue à transmettre au réseau) ;
- Méthodes et procédures des évaluations continues impliquant les différents acteurs tout au long du projet, évaluations internes dont le contenu et le rythme sont du ressort de l'organisation ;
- Travail en réseau dans un objectif de transdisciplinarité (identification de différentes parties prenantes du projet) ;
- Faisabilité du projet sur les plans financiers, techniques, matériels et organisationnels ;
- Participation active de l'association demanderesse au bon déroulement, à la visibilité des actions promotionnelles et de communication de l'opération ainsi qu'à une contribution effective à la réforme des soins de santé de première ligne intégré en ce compris l'approche transdisciplinaire<sup>5</sup>
- Le budget sera réparti entre les projets éligibles en tenant compte de l'analyse des besoins.

<sup>2</sup>[https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocumentsconvention\\_offre\\_soins\\_psychologiques\\_renforcee\\_pour\\_tous.pdf](https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocumentsconvention_offre_soins_psychologiques_renforcee_pour_tous.pdf)

<sup>3</sup>[https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocumentsconvention\\_offre\\_soins\\_psychologiques\\_renforcee\\_pour\\_tous.pdf](https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocumentsconvention_offre_soins_psychologiques_renforcee_pour_tous.pdf)

<sup>4</sup> Le réseau veille dans la procédure de sélection à intégrer des indicateurs géographiques dans le développement des projets locaux sur un territoire en vue de lutter contre les inégalités socio-spatiales en matière d'accès de soins de santé.

<sup>5</sup> <sup>6</sup> <https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/psy-reseaux-seance-information.pdf>

## • Notice explicative pour la rédaction du projet

### Etape n°1 : Définir son projet

Étape indispensable avant de se lancer dans la rédaction du dossier. Une réflexion autour de votre projet est préconisée pour déterminer sa pertinence et sa viabilité. Cette réflexion vous aidera par la suite tant sur le plan rédactionnel que stratégique. Voici quelques questions à se poser :

- En quoi votre projet est-il en phase avec la convention des soins psychologiques intégrés à la première ligne ? (Ajouter lien convention)
- Votre projet est-il en phase avec les besoins sociétaux de mon territoire d'action ? Quels sont les éléments qui vous permettent de l'affirmer ?
- Votre projet respecte-t-il bien le principe de non-double subventionnement ? Est-il bien complémentaire à votre offre initiale ?
- Comment votre projet peut s'articuler avec les autres acteurs du paysage psychosocial de votre territoire d'action ?

### Etape n°3 : Les modalités de rédaction

- Rédaction obligatoire par le biais informatique du dossier de candidature.
- Le style de rédaction doit être simple, précis, concis et pertinent.
- La présentation doit être aérée avec une mise en page claire.

## Modalités pratiques de remise du dossier

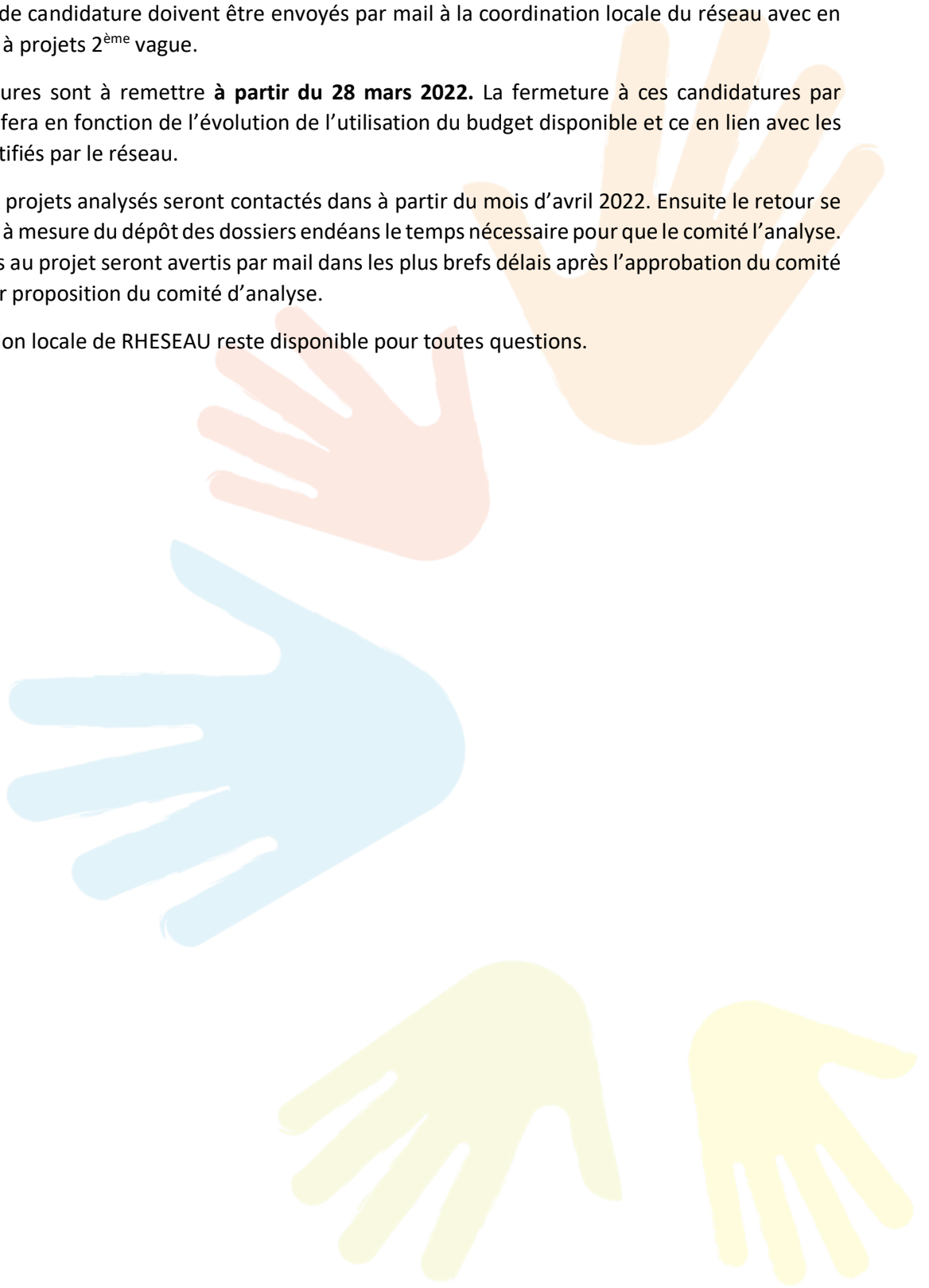
Ce dossier de candidature s'adresse aux organisations qui souhaitent se conventionner via un psychologue et/ou un orthopédagogue salarié.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à la coordination locale du réseau avec en objet : appel à projets 2<sup>ème</sup> vague.

Les candidatures sont à remettre **à partir du 28 mars 2022**. La fermeture à ces candidatures par RHESEAU se fera en fonction de l'évolution de l'utilisation du budget disponible et ce en lien avec les besoins identifiés par le réseau.

Les premiers projets analysés seront contactés dans à partir du mois d'avril 2022. Ensuite le retour se fera au fur et à mesure du dépôt des dossiers endéans le temps nécessaire pour que le comité l'analyse. Les candidats au projet seront avertis par mail dans les plus brefs délais après l'approbation du comité de réseau sur proposition du comité d'analyse.

La coordination locale de RHESEAU reste disponible pour toutes questions.



## Dossier de candidature

### Identité de la structure candidate au projet

*Nom ou raison sociale :*

*Domaine d'activité :*

*Missions de la structure :*

*Adresse du siège social :*

*Téléphone :*

*Courriel :*

*Site Internet :*

*Nom, prénom, téléphone, courriel du responsable du projet :*

*Adresse du lieu d'activité (si différent du siège social) :*



## La ou les finalité(s) du projet

### La description du public concerné

Nombre de bénéficiaires/usagers :

Description du public (âge, sexe, milieu social, économique et culturel, attentes, besoins, ressources, difficultés) :

### L'historique du projet :

En un cours résumé, comment ce projet est né, le contexte du questionnement (genèse de la réflexion, développement envisagé, nature et ampleur des retombées) et comment il s'articule aux autres objectifs de l'organisation/du praticien-ne indépendant-e :

### Les objectifs généraux et opérationnels poursuivis dans le projet :

En quelques lignes, quels sont les buts du projet et ce en lien avec les objectifs de la convention (Intégration dans une pratique de réseau ; spécificité du soin de 1<sup>ère</sup> ligne ; collaboration transdisciplinaire ; évolution de la pratique du soin individuel vers du groupe, de la concertation et de l'outreaching ...).

### Déroulement du projet :

Sous forme d'un court résumé détaillées les actions et activités prévues, programmation et durée des différentes phases de réalisation du projet ;

### Lien avec l'environnement local de première ligne :

Comment ce projet s'articule avec l'environnement psycho-médicosocial de première ligne du territoire d'intervention.



## Les composantes pratiques du projet

### Le personnel exécutif du projet

*La présentation du personnel exécutif (psychologue ou orthopédagogue) du projet. Soit s'il est connu le portfolio qui comprend le numéro d'agrément, le CV, la copie du visa délivré par le SPF Santé Publique et les attestations de formation continues (spécialisations également). S'il n'est pas connu : un profil de fonction détaillé.*

### Les partenaires locaux

*Quels sont les parties prenantes du projet. Soit des professionnels de soins, des usagers, des partenaires locaux, etc.*

### Le nombre d'heures hebdomadaires sollicitées pour le projet :

Combien d'heures pensez-vous consacrer à votre psychologue dans le cadre de votre projet ?

***A noter que pour le moment un maximum de 16H par semaine est possible afin d'assurer une répartition du budget sur l'ensemble du territoire couvert par RHESEAU. Cet élément est susceptible d'évoluer en fonction des besoins identifiés sur le terrain.***

## Evaluation du projet

*Comment vous envisagez les modes d'évaluation du projet (par exemple comment vont être identifiées les retombées de l'activité ?). A noter que ce rapport d'évaluation externe signale simplement les moments, la démarche adoptée et le cadre des évaluations continues. Il comprend des éléments factuels (nombre de bénéficiaires/usagers, profil sociologique, nombre de jours et d'heures, etc.), et explicite ensuite clairement les retombées du projet (pour les usagers, pour l'association et les professionnels de l'intervention), en lien avec les objectifs généraux poursuivis.*

Date :

Signature(s) :